



Communiqué

Dématérialisation des états de synthèse de la liasse fiscale

Dans le cadre de la poursuite du processus de dématérialisation et d'amélioration de la qualité du service rendu, la Direction Générale des Impôts a lancé un nouveau télé-service permettant aux adhérents aux services des impôts en ligne (SIMPL) d'éditer des états de synthèse conformes aux déclarations souscrites du résultat fiscal.

Ce service est accessible à travers l'espace SIMPL-IS, de même que les états de synthèse récupérés comportent une référence permettant de s'assurer sur le portail de la DGI (www.tax.gov.ma) de l'intégrité des informations qui y figurent.

**Pour toute demande d'information ou d'assistance,
prière de contacter le Centre d'Information Téléphonique de la DGI,
à l'adresse SIMPL@tax.gov.ma ou d'appeler le 05 37 27 37 27 (lignes groupées).**